



# GARDIENNE / GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE ILOTIER

VILLE DE  
LORIENT

Pôle proximité et cohésion sociale - PPCS/Direction de la sécurité et de la tranquillité publique –  
DSTP/Service de la police municipale/Agents de police

*Lieu d'affectation : Police Municipale, 1 Blvd Cosmao Dumaonir*

<p><b>Cadre statutaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Catégorie</b> : C</li> <li>- <b>Filière</b> : Police municipale</li> <li>- <b>Cadre d'emplois</b> : Agents de police municipale</li> </ul>	<p><b>Cotation RIFSEEP</b></p> <p>Non concerné</p>	<p><b>Temps de travail</b></p> <p>Temps complet</p>
<p><b>Situation fonctionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Référent hiérarchique</b></li> <li>- <b>Positionnement</b></li> </ul>	<p>Cheffe/Chef du service de police municipale Vous faites partie d'une équipe d'une vingtaine d'agents.</p>	
<p><b>Relations fonctionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Internes</b></li> <li>- <b>Externes</b></li> </ul>	<p>Relations avec les services de la collectivité : techniques, scolaires, animation, ... Contacts permanents avec la population - Relations ponctuelles avec les services de la police nationale, de la gendarmerie, des pompiers, des acteurs locaux de la vie économique et sociale, etc.</p>	
<p><b>Mission principale</b></p>	<p><b>La Ville de Lorient a fait de la politique sécuritaire un axe majeur de son programme sur ce mandat et a doté son service de nouveaux moyens humains et matériels. Dans ce cadre, la Ville souhaite continuer à renforcer ses équipes d'ilotage en recrutant 2 nouveaux agents. Ainsi et conformément à l'article L 511-1 du code de la sécurité intérieure, les agents de police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés. Sans préjudice des compétences qui leur sont dévolues par des lois spéciales, ils constatent également par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ainsi que les contraventions mentionnées au livre VI du code pénal.</b></p>	
<p><b>Activités du poste</b></p>	<p><b>Présence et veille préventive dans les espaces publics, centre commerciaux, parties communes d'habitation</b> Assurer une présence permanente, rassurante, directe, préventive et dissuasive - Être présent sur les événements et animations de quartier - Assurer une présence préventive et dissuasive aux abords des établissements scolaires, sportifs, foyers, centre commerciaux, parties communes d'habitation Présence aux heures d'entrées et de sorties scolaires</p> <p><b>Activités de pacification</b> Promouvoir la pacification des relations - Prévenir les conflits liés à l'état et à l'usage des espaces publics - Garantir l'égalité d'accès au domaine public - Identifier les situations de nuisances et d'exclusion sociale - Prévenir les comportements à risques, gérer les conflits de proximité et être en lien avec les habitants par le biais d'une présence humaine renforcée et de terrain</p> <p><b>Activités de sécurisation</b> Être proactif pour aller à la rencontre des différentes problématiques de quartier Intervenir pour faire cesser les troubles à la tranquillité Savoir mobiliser le service général de la Police Municipale ainsi que la Police Nationale en complémentarité de l'intervention des ilotiers</p> <p><b>Recherche et relevé des infractions</b> Rendre compte de crimes, délits ou contraventions et intervenir en flagrant délit Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus Recueillir et diffuser le signalement d'individus suspects</p> <p><b>Rédaction et transmission d'écrits professionnels</b> Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises - Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.</p> <p><b>Relation avec les publics</b> Orienter les personnes vers les services compétents - Écouter, accompagner une personne en difficulté et lui porter assistance - Développer l'information et le dialogue auprès de la population - Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur</p> <p><b>Permanence opérationnelle du service de police municipale</b> Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux Renfort du service général de la Police Municipale en cas de nécessité de service</p>	
<p><b>Compétences et qualités professionnelles requises</b></p>	<p>Connaissance théorique de la législation et règles déontologiques Connaissance des techniques d'intervention, de gestion de circulation et des procédures radio Connaissance de la ville : aux niveaux géographiques et institutionnels Connaissance des techniques de communication et de gestion de conflits Sens de l'initiative et du compte-rendu - Capacité à rendre compte par écrit et oralement Être diplomate, tolérant, rigoureux et impartial - Qualités relationnelles - forte aptitude au dialogue et à l'écoute Avoir le souci du service rendu à l'usager et le sens de la médiation et du contact humain</p>	
<p><b>Observations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Horaires de travail irréguliers avec amplitude variable (soirée, week-end, jours fériés, nuits)</li> <li>▪ Agréments du Procureur et du Préfet et assermentation obligatoires</li> <li>▪ Port des armes de Cat B et D obligatoire</li> <li>▪ Port de l'uniforme</li> <li>▪ Permis A1 et B, Bonne condition physique indispensable</li> <li>▪ Les fiches de poste peuvent évoluer en fonction des nécessités de service et priorités institutionnelles</li> </ul>	